



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220823-2022_068-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-068

Séance du 23 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois août, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine.

Procuration :

Mme ARLAUD Véronique a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

Excusé :

M. DOS SANTOS Miguel

Absent :

M. MASCARIN Cédric

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

<u>Date de convocation</u>
19/08/2022
<u>Date d'affichage</u>
19/08/2022

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LANCEMENT DE L'OPÉRATION - FINANCEMENTS

Le Maire rappelle la délibération n° 2022-038 du 31 mai 2022 par laquelle l'assemblée confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société ADLUCEM et autorise le Maire à demander une subvention auprès de Département pour cette assistance.

Considérant que la commune a réalisé un schéma directeur ainsi qu'une étude sur la rénovation de l'éclairage public et que la phase opérationnelle du projet peut être engagée.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à environ 570 000 € HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Financier	Participation
Banque des Territoires « PVD » (Maîtrise ouvrage)	7 450 €
Département	48 925 €
Région – Contrat de Parc Baronnies Provençales	29 200 €
Ministère de l'intérieur (vidéosurveillance)	3 000 €
Région -Dotation de Soutien à l'Investissement Local	48 925 €
Etat – Plan de Relance	130 000 €
Etat - FCTVA	102 500 €
Emprunt	200 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite la réalisation de cette opération
- Valide le financement de l'opération
- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux
- Autorise le Maire à demander les aides auprès des entités précitées pour co-financer cette opération
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT

Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER